



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

Elections municipale 2020 - Votez en toute sécurité

Publié le jeudi 12 mars 2020

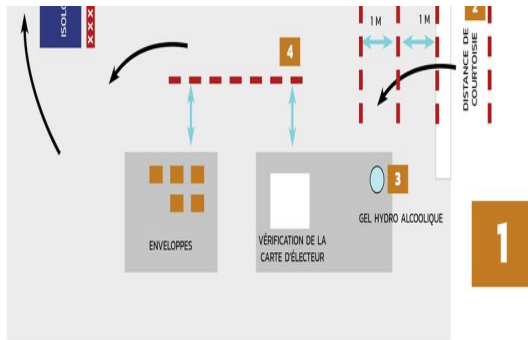
Dans un contexte légitime d'interrogations liées à la présence du Coronavirus sur notre territoire votre municipalité se mobilise et souhaite apporter les éléments suivants :

- > la Mairie a mis en place des mesures pour la protection des agents, des usagers et des électeurs.
- > les mesures spécifiques déployées dans les bureaux de vote, conformément au plan mis en œuvre au niveau national, sont de nature à éviter toute mise en danger. Les sorties quotidiennes (boulangeries, commerces supermarchés, ...) sont davantage à risque.
- > c'est un véritable parcours « zéro contamination » qui a été élaboré avec la mise à disposition de flacons de gel hydro-alcoolique en quantité largement suffisante et les toilettes, munies de savon et d'essuie-mains à usage unique, seront également à la disposition du public.
- > les isoaloirs seront ouverts, positionnés vers le mur, afin que les personnes ne soient pas dans l'obligation de manipuler le rideau de l'isoaloir conformément à la circulaire en date du 9 mars 2020 du Ministère de l'Intérieur.
- > les écoles seront désinfectées lundi matin, dès 6h30, par les agents communaux pour assurer un retour des élèves totalement sécurisé.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES LES CONSIGNES

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.
Évitez les heures d'affluence (10h à 13h).
Les locaux sont désinfectés avant et après le scrutin.





1- Politesse : Évitez les contacts physiques pour vous saluer.

2- Promiscuité : Veillez à conserver une distance raisonnable avec les autres électeurs durant les opérations de vote et de dépouillement.

3- Hygiène : Du gel hydroalcoolique est à votre disposition dans chaque bureau. Les sanitaires sont équipés de points d'eau et de savon.

4- Manipulation : Présentez votre carte d'électeur et votre pièce d'identité ouvertes.

5- Identification : Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement à la demande d'un membre du bureau de vote pour identification, puis remettez-le.

6- Vote : Vous avez reçu vos bulletins par courrier. Pensez à les utiliser.

7- Émargement : Les stylos prévus à cet effet seront nettoyés régulièrement. Toutefois, vous pouvez vous munir de votre propre stylo (encre noire ou bleue - non effaçable).



MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

☎ 04 94 29 12 30

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [NEWSLETTER](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui
23 septembre

☀️ **25°C**
🌡️ 22°C

214 Km/h
56%
5 Km

Demain
24 septembre

☁️ **22°C**
🌡️ 22°C

185 Km/h
66%
58 Km